

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 27 avril 2026

Date de convocation : 22 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 18 Procurations : 1 Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : BARON Anne-Sophie, BERNA Sophie, BOURDA Francine, BOURUMEAU Pierre, CANTON Marc, CANTON Marion, CHARRET Olivier, CLAVARET Christian, DOURAU Jean-Marc, DOURROM Bernadette, LACOUÉ-CHAROT Damien, LARRUHAT Alexandre, LAUVAUX Michel, MONTIN Isabelle, PANATIER Corinne, PEAUDECERF-BADET Claire, SERRUT Roseline, TABONE Frédéric

EXCUSÉE : VANHOOREN Audrey

PROCURATION : VANHOOREN Audrey à Olivier CHARRET

Secrétaire de séance : Isabelle MONTIN

DÉLIBÉRATION N° 2026-22 : budget principal 2026

Par délibération du 20 janvier 2026, M. le Maire a été autorisé à effectuer des dépenses avant le vote du budget. Il s'avère nécessaire de modifier les prévisions au budget primitif de l'exercice comme suit :

Articles – Opérations	Délibération du 20 janvier 2026	Budget 2026
Article 2151 – Op 311 – Voirie 2026	50 000.00 €	100 000.00 €
Article 2132 – Op 220 – Bâts communaux – Bâts privées	50 000.00 €	50 000.00 €
Article 2131 – Op 220 – Bâts communaux – Bâts publics	30 000.00 €	20 000.00 €
Article 2157 - Op 217 – Acquisition matériel communal	40 000.00 €	102 000.00 €
Article 2132 – Op 312 – Pôle médical	60 000.00 €	100 000.00 €

En outre, M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance.

Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

ADOpte les modifications des prévisions

ADOpte les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2026 :

Investissement :

Dépenses : 1 148 385.65 €
377 967.63 € (restes à réaliser)
1 526 353.28 €

Recettes : 1 365 530.28 €
160 823.00 € (restes à réaliser)
1 526 353.28 €

Fonctionnement :

Dépenses : 2 128 291.36 €
 Recettes : 2 128 291.36 €

PRECISE que le budget est voté au chapitre en section de fonctionnement et d'investissement avec une ou plusieurs opérations d'équipement.

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de chacune des sections, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire


